

**Conférence de l'ACP du 7 octobre 2011**  
**Solvabilité II – pilier 3 :**  
**vers une nouvelle information prudentielle**  
**Discours de Madame Nouy**

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à l'invitation de l'Autorité de contrôle prudentiel. Cela prouve, une nouvelle fois, l'importance de ces journées du contrôle, qui restent des occasions privilégiées pour entretenir notre dialogue, échanger avec vous sur l'état des discussions dans les instances internationales et sensibiliser au mieux le marché français.

Au cours de cette matinée, vous avez pu constater que l'ACP est en ordre de marche sur un bon nombre de dossiers : diffusion et suivi des recommandations, contrôle des intermédiaires financiers, analyse des annexes « protection de la clientèle » des rapports de contrôle interne. **Cet après-midi est consacré à un autre chantier de taille : la préparation à Solvabilité II.** La mise en œuvre du futur cadre prudentiel approche en effet à grands pas.

Il est utile **tout d'abord** de faire un point sur **le calendrier prévisionnel tel qu'il ressort des négociations européennes en cours.**

Le projet de directive **OMNIBUS 2**, qui vise à modifier la directive Solvabilité II, est en ce moment examiné par le Parlement européen et devrait être voté puis publié, en l'état actuel des négociations, au premier trimestre 2012. **Le projet de directive prévoit un décalage quasi certain d'un an de l'entrée en vigueur de Solvabilité II à 2014. 2013 n'est pour autant pas une année perdue. Dès la mi-2013, c'est-à-dire demain, les organismes d'assurances devront en effet remettre à leurs superviseurs un plan concret de mise en œuvre.**

**Les mesures de niveau 2** sont en cours de finalisation par la Commission européenne. Elles ne pourront être formellement disponibles qu'après la publication de la directive OMNIBUS 2. Les points d'achoppement portent sur des points majeurs. Je citerai par exemple les modalités de déclenchement et de calcul de la prime contra-cyclique, la délimitation des frontières des contrats ou la prise en compte des profits futurs dans les fonds propres de base.

Le calendrier d'élaboration des **mesures de niveau 3**, qui dépendent des textes de niveau 1 et 2 que je viens d'évoquer, est bien entendu impacté par ces retards. Cependant, l'autorité européenne **EIOPA reste mobilisée**.

L'EIOPA entend soumettre à consultation publique un projet de recommandations sur l'ORSA (*Own risk and solvency assessment*). **Elle met également l'accent sur la finalisation du nouveau jeu d'états prudentiels, sans attendre la publication des textes**. Nous tablons sur une consultation publique qui débiterait en novembre prochain et qui durerait trois mois. Cette consultation est indispensable si nous voulons que les superviseurs et les organismes d'assurances poursuivent leurs investissements en termes de systèmes d'information et de préparation des équipes. Je tiens à souligner que l'ACP joue un rôle moteur dans les travaux européens de rédaction des standards contraignants et des guidelines de niveau 3, et ce sur l'ensemble des sujets concernés : l'ACP coordonne la rédaction de plusieurs de ces textes au niveau européen et pour ce qui concerne le *reporting* et le SCR (*Solvency Capital Requirement*), préside les groupes de travail correspondants de l'EIOPA.

**Je vous l'ai dit lors de la précédente Conférence du Contrôle, et je le répète aujourd'hui : ces éléments de calendrier évolutifs ne doivent pas nous empêcher de nous préparer dès maintenant**. Il n'est plus question de s'abriter derrière les quelques incertitudes pouvant subsister sur le contenu des textes pour repousser une préparation indispensable.

**Comment dès lors mettre pleinement à profit l'année 2013 ?**

**D'abord, l'ACP suit de façon rapprochée l'état d'avancement des chantiers mis en œuvre par les organismes d'assurances**. Vous avez tous reçus à cet égard par le biais de vos fédérations un questionnaire. Vos fédérations ont été invitées à le commenter avant qu'il ne vous soit adressé. L'objectif poursuivi par l'ACP est de s'assurer que les organismes d'assurances ont bien balayé l'ensemble des thèmes à traiter et qu'ils ont mesuré le temps et les ressources

nécessaires. Les organismes doivent à cet égard accompagner leurs réponses de leur feuille de route. Les informations ainsi collectées nous permettront d'identifier (i) les points où les organismes sont en retard et (ii) pourquoi.

Les résultats ne sont pour l'instant que préliminaires et j'invite les organismes qui n'ont pas encore répondu, à le faire. 80 % des organismes qui ont répondu ont lancé un projet Solvabilité 2 mais les degrés de préparation sont très hétérogènes. Ce premier exercice sera renouvelé l'année prochaine, afin de mesurer les progrès réalisés. Nous avons bien conscience que les incertitudes sur les calibrages définitifs ou sur le calendrier ralentissent les travaux de préparation mais il est indispensable de poursuivre les efforts.

**L'ACP reste en outre en contact régulier avec les organismes d'assurances.** Des **réunions de place** avec les représentants de vos fédérations sont organisées. La dernière réunion s'est tenue le 21 septembre, au cours de laquelle les grandes lignes du projet « Informatique et *Reporting Solvabilité II* » ont été présentées.

**Enfin et surtout, l'ACP ne relâche pas ses efforts de préparation pendant l'année de transition.**

S'agissant de l'autorisation *d'utiliser les modèles internes* pour le calcul des exigences, nous n'avons pas l'intention de modifier les calendriers de pré-application. L'année 2013 doit permettre d'autoriser l'utilisation des modèles de façon à ce que le calcul des exigences de solvabilité soit effectué selon les nouvelles règles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Concernant le *reporting prudentiel*, en 2013, les **organismes d'assurances** transmettront les éléments de reporting actuels (sous Solvabilité I) ainsi qu'un jeu « allégé » d'états prudentiels Solvabilité II. Les modalités sur ce point sont en cours de discussion, et dépendent des discussions en cours sur OMNIBUS 2. **Le reporting Solvabilité II entrera pleinement en vigueur en 2014**, les dates exactes des remises faisant encore l'objet de discussions.

Le cadre de reporting Solvabilité II à plein régime va vous être détaillé dans quelques instants. J'attire toutefois d'ores et déjà votre attention sur la nécessité de **vous préparer dès à présent**, si ce projet n'est pas déjà lancé, à la mise en œuvre de ce reporting : même en cas de délai supplémentaire dans l'application de Solvabilité II, **certaines états devront nous être remis dès**

**2013.** Il s'agit là d'un chantier important, avec de lourdes conséquences en matière d'organisation interne et de systèmes d'information, mais il faut y voir une occasion unique **d'améliorer la qualité des données, vis-à-vis de l'ACP et du public, mais également à des fins internes.** Certes, les délais sont courts, mais c'est pour cela qu'EIOPA a pris l'initiative de procéder depuis 2009 à des consultations informelles auprès du marché, et prépare une consultation publique anticipée sur le sujet, laquelle débutera dès novembre. **Je vous encourage donc à vous appuyer sur le contenu mis en consultation pour entamer ou poursuivre votre travail de préparation.**

Les délais sont également courts pour les superviseurs. **Pour notre part, au sein de l'ACP,** comme je vous l'ai dit en tout début d'année, nous avons adopté une organisation qui permette de relever le défi de la mise en œuvre de Solvabilité II. En particulier, l'équipe projet « Informatique et Reporting Solvabilité II » travaille notamment à l'évolution des modalités de remise des états (modalités de transmission de données sous XBRL, de contrôles, et de stockage) et à l'élaboration d'outils d'analyse internes. Un groupe de travail conjoint ACP-Profession sera formé dès novembre, en ce qui concerne la transposition en matière de reporting, et la définition des états spécifiques nationaux qui pourront subsister. Nous prévoyons donc de vous associer de très près à ces travaux.

**Avant de laisser la place aux différents intervenants, je souhaite enfin insister sur l'importance d'initier, si ce n'est déjà fait, une feuille de route de préparation sérieuse à la mise en œuvre de Solvabilité II. Pour ceux qui ont commencé à se préparer, je dis qu'il est important de ne pas mettre un coup d'arrêt aux actions entreprises ni de ralentir votre rythme de préparation. Il faut au contraire maintenir le cap, et pour certains d'entre vous, accélérer. C'est un défi, nous en avons tous conscience : Solvabilité II introduit des exigences nouvelles qui appellent des investissements lourds et une très forte mobilisation. Mais c'est dans votre intérêt.**

**C'est également le nôtre. C'est donc ensemble que nous mettrons en place le nouveau régime prudentiel. Le dialogue lancé en début d'année se poursuivra et montera en intensité, afin que cette mise en place se fasse dans les meilleures conditions possibles.**

Je vous remercie de votre attention.